

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 08 décembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 02 décembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 08 décembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n° 57A_2025</p>	<p>Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, André MORARD, Aline SIMOES Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 57_2025 du même objet suite à une erreur de frappe.



Suite à l'arrivée du nouvel agent au service technique, les prévisions budgétaires au chapitre 012 ne sont pas suffisantes. Il est donc nécessaire de faire un virement de crédit.
Sur ces explications, Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget principal 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 615221 :	-2 400 €		
Article 6411 :	+ 2 400 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 5 du budget principal M 57 ainsi présentée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 15.12.2025 Et de la publication le : 15.12.2025</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET</p> 
---	---	---